

Communiqué de Jean GLAVANY

Jeudi 8 avril a eu lieu à l'Assemblée Nationale le débat sur le projet de loi portant rénovation du dialogue social. Le Gouvernement en a profité pour introduire des modifications législatives conséquentes qui portent gravement atteinte à la profession d'infirmiers notamment le passage de l'âge légal de départ à la retraite de 55 à 60 ans.

Pourtant, le 25 janvier dernier, lors de l'émission « Paroles de Français » sur TF1, Le Président de la république reconnaissait la pénibilité du travail des infirmiers et infirmières assurant alors : « on en reparlera avec les syndicats parce que la pénibilité est un sujet extrêmement complexe ». La méthode aujourd'hui employée par le Gouvernement contredit ces engagements puisque l'ensemble du protocole d'accord concernant les infirmiers n'a été accepté que par un seul syndicat minoritaire.

Le traitement de ce dossier augure mal de celui des retraites en général puisqu'en agissant ainsi, le Gouvernement exclut toute notion de pénibilité du travail.

La question de la retraite des infirmier(e)s et des professions paramédicales doit faire partie du débat général sur l'avenir des retraites auquel doit être intégrée la question de la pénibilité qui ne peut en aucun cas être dissociée. C'est pourquoi avec les Députés du groupe Socialiste je me suis opposé fermement à cette modification et j'ai demandé son retrait pur et simple.

Mais ça n'est pas le seul coup dur porté à cette profession : le gouvernement et sa majorité viennent en effet d'imposer l'adhésion des infirmiers du secteur public à l'ordre des infirmiers. Un ordre qui n'est autre qu'un système vichyste repris par la Droite en 2006. Cette obligation est particulièrement injuste et inacceptable est aussi une ponction sur le pouvoir d'achat de ces personnels.